

BORDEREAU DE VERGEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

PREFECTURE DE LA MEUSE

- Bureau de la Programmation des Financements Publics -



Date du versement : 19 AOUT 1986

Nombre d'articles : 8

Partie réservée aux Archives

N° de versement :

728 W

Date de prise en charge :

20/8/86

Métrage : 1,20 m Selle 82

Epi 268-268SIS

n. 2670-2671

Numéro de l'article : Description des articles

	Dates Extrêmes	Communication (1)	Année d'élimination	Observations (2)
--	----------------	-------------------	---------------------	------------------

- 728W 1
- : Affaires culturelles - critères
 - : instructions
 - : Culture - année 1984
 - : Opération villages
 - : Second degré - VIIe Plan
 - : Education - second degré 1984
 - : Centres de documentation et d'information - VIIe Plan
 - : Centres d'information et d'orientation - VIIe plan
 - : Education Nationale - 1er degré
 - : critères - rapports du Conseil Général
 - : Ateliers privés - 1er cycle -
 - : instructions
 - : Ateliers privés - programmes
 - : Transports scolaires
 - : Les zones d'aménagement concerté (textes et commentaires)
 - : Prêts de la C.D.C. pour les opérations d'aménagement
 - : Environnement - équipements
 - : administratifs



728W

Indexation



728W

728W

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)
- (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre décroissant.



3Tp 592/26

Page 2

Partie ré-
servée aux
Archives

Partie réservée au service versant.

Numéro de
l'article

Description des articles

Dates
ExtrêmesCommunica-
bilité (1)Année d'é-
liminationObserva-
tions (2)

2 (suite)

Environnement - divers :
 Réunion du 2 décembre 1983 du GAD du F.A.U.
 Réunion du 23 décembre 1982 du G.A.D. du F.A.U.
 Réunion du 23 juillet 1983 du G.A.D. du F.A.U.



3

Réunions du 27 octobre et 3 novembre 1981 du G.A.D. du F.A.U.
 Réunion du 12 février 1982 du G.A.D. du F.A.U.
 Réunion du 16 juillet 1982 du G.A.D. du F.A.U.
 F.A.U. - instructions
 Aménagement urbain - instructions
 Espaces verts - instructions
 Espaces verts urbains - critères



4

Camping - caravaning - critères
 instructions générales
 Tourisme - 1980 à 1985
 Transports collectifs - VIIe plan
 Schéma départemental des transports
 Aviation civile - VIe et VIIe plan
 Jeunesse et Sports - année 1984
 Santé - VIe plan - VIIIe plan
 Justice - 1981 à 1984



Opérations soldées :
 - chapitre 66-01/20 (tourisme)
 - chapitre 63-50/20 (voirie primaire)
 - chapitre 63-52/30 (voirie urbaine)
 - chapitre 63-52/40 (voirie communale)
 - chapitre 63-52/50 (reconstruction des ponts détruits par fait de guerre)
 - chapitre 65-50/10 (assainissement)
 - chapitre 67-50/10 (constructions publiques)
 - chapitre 67-51/10 (subventions pour travaux divers d'intérêt local)

728 W

- 1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.



Page 3 et dernière



~~Partie réservée au service versant~~

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communication (1)	Année d'élimination	Observations (2)
6	Pré-car du 29 juin 1984 Réunions diverses				
7	Compte rendu d'exécution de la programmation 1983 Hydraulique - année 1984 Conditionnement ou stockage - POA (chapitre 61-56/10 - 61-61/20) Fonds National pour le développement des adductions d'eau (année 1984)				
8	Arrêtés du département - année 1984 - eau - assainissement, électrification rurale Programmation financière 1984 Crédits du FNDAE et FACE EDF Forêts - 1984 Electrification rurale - 1984				

Le chef du service versant

Le Directeur des Services
d'Archives

Pour le Préfet, Commissaire de la République
Le chef de bureau

Catherine MILLOT

G. MAUDUECH

21 aout 1986

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.